



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/28
28 octobre 2013

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Soixante et onzième réunion
Montréal, 2 – 6 décembre 2013

PROPOSITION DE PROJET : CAP-VERT

Le présent document comporte les observations et la recommandation du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, deuxième tranche) PNUE

FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET - PROJETS PLURIANNUELS

Cap-Vert

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE
Plan de gestion de l'élimination finale des HCFC (phase I)	PNUE

(II) DERNIÈRES DONNÉES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 7	Année : 2012	0,23 (tonnes PAO)
----------------------------------------------------------	--------------	-------------------

(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (tonnes PAO)								Année : 2012	
Substances chimiques	Aérosol	Mousse	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agent de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale par secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-123									
HCFC-124									
HCFC-141b									
HCFC-142b									
HCFC-22					0,28				0,28

(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Valeur de référence 2009-2010 :	1,10	Point de départ des réductions globales durables	0,25
CONSOMMATION ÉLIGIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée :	0,09	Restante :	0,16

(V) PLAN D'ACTIVITÉS		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
PNUE	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,02	0	0	0,02	0	0,02	0	0,01	0,07
	Financement (\$US)	39 550	0	0	39 550	0	33 900	0	18 080	131 080

(VI) DONNÉES DU PROJET			2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Limites de consommation du Protocole de Montréal			s.o.	s.o.	1,10	1,10	0,99	0,99	0,99	0,99	0,99	0,72	s.o.
Consommation maximale admissible (tonnes PAO)			s.o.	s.o.	0,25	0,25	0,23	0,23	0,23	0,23	0,23	0,16	s.o.
Financement convenu (\$US)	PNUE	Coûts du projet	44 000	0	35 000	0	0	35 000	0	30 000	0	16 000	160 000
		Coûts d'appui	5 720	0	4 550	0	0	4 550	0	3 900	0	2 080	20 800
Financement approuvé par l'ExCom (\$US)		Coûts du projet	44 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	44 000
		Coûts d'appui	5 720	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 720
Total du financement soumis pour approbation à la présente réunion (US \$)		Coûts du projet	0	0	35 000	0	0	0	0	0	0	0	35 000
		Coûts d'appui	0	0	4 550	0	0	0	0	0	0	0	4 550

Recommandation du secrétariat :	Approbation globale
----------------------------------------	---------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement du Cap-Vert, le PNUE, en qualité d'agence d'exécution désignée, a soumis à la 71^e réunion une demande de financement de la deuxième tranche de la phase I du Plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH)¹ pour un montant total de 35 000 \$US, plus coûts d'appui d'agence de 4 550 \$US. Cette demande inclut un rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche du PGEH et le plan de mise en œuvre de la tranche pour la période 2013 à 2016.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche du PGEH

2. En 2011, le gouvernement du Cap-Vert a publié un décret relatif aux importations et exportations de SAO, notamment les HCFC, fixant un quota annuel obligatoire sur les importations de HCFC (alloué par le ministère de l'Environnement). Pour l'application de ce décret, un système d'autorisation et de quotas se rapportant aux HCFC et aux équipements à base de HCFC a été introduit dans les réglementations existantes. Le quota de 2013 a été fixé à 4 tonnes métriques (TM). Le Cap-Vert a interdit les équipements d'occasion contenant des SAO. Il n'existe pas à l'heure actuelle d'interdiction d'importation pour les équipements neufs à base de HCFC.

3. Les activités suivantes ont été mises en œuvre dans le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération et de climatisation : cinq formateurs, six agents de police et 12 agents des douanes ont été formés aux techniques d'identification et de contrôles des HCFC et des équipements à base de HCFC, et un identificateur de SAO a été acheté et fourni à un point d'entrée principal. 37 techniciens ont été formés aux bonnes pratiques de l'entretien, notamment à la manipulation en toute sécurité des frigorigènes à base d'hydrocarbures. En outre, un accord a été conclu avec le Centre de formation professionnel Variante, São Domingus, pour inclure la récupération et le recyclage des frigorigènes et la manipulation en toute sécurité des frigorigènes à base d'hydrocarbures dans les programmes de formation actuelle des techniciens. Des institutions de formation et quelques grands ateliers de réparation ont été identifiés pour servir de centres de référence et 20 trousseaux d'outils seront achetées en octobre 2013 pour améliorer ces centres. L'Unité nationale de l'ozone (UNO) et le Comité national de l'ozone assurent le suivi de la mise en œuvre des activités.

4. Au mois de septembre 2013, le montant total de 44 000 \$US, approuvé pour la première tranche, avait été décaissé.

Plans annuels pour la deuxième tranche du PGEH

5. Les principales activités à mettre en œuvre lors de la deuxième tranche de la phase I du PGEH comprennent : la formation de 80 agents des douanes et de police (15 000 \$US), la formation supplémentaire de techniciens de l'entretien des équipements de réfrigération aux techniques de récupération et de recyclage des HCFC et à la manipulation en toute sécurité des frigorigènes inflammables (15 000 \$US), ainsi que le suivi et l'évaluation des activités du PGEH (5 000 \$US).

¹ Approuvé par le Comité exécutif à la 64^e réunion pour parvenir à 35 pour cent de réduction d'ici au 1^{er} janvier 2020.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRETARIAT

OBSERVATIONS

Système d'autorisation opérationnel

6. Conformément à la décision 63/17, la confirmation a été reçue de la part du gouvernement indiquant qu'un système national opérationnel d'autorisation et de quotas des importations et exportations de HCFC est en place, et que ce système est en mesure d'assurer le respect des objectifs d'élimination des HCFC du Protocole de Montréal pendant la durée de l'accord.

Consommation de HCFC

7. Au cours de la préparation du PGEH, il a été constaté que les consommations de HCFC communiquées au titre de l'article 7 du Protocole de Montréal étaient plus élevées que la quantité de 0,2 tonne PAO recueillie pendant l'enquête. Ceci a conduit le gouvernement du Cap-Vert à soumettre au Secrétariat de l'ozone une demande de révision à la baisse de sa consommation communiquée. Toutefois, pour le calcul du point de départ de la réduction globale durable de la consommation de HCFC, le gouvernement a accepté d'utiliser la consommation de 0,20 tonne PAO communiquée dans le cadre du PGEH de 2009 et la consommation de 0,30 tonne PAO communiquée en vertu de l'article 7 pour 2010, avec pour résultat 0,25 tonne PAO (tableau 1). Sur cette base, le Comité exécutif a approuvé le PGEH.

8. Le quota d'importation de 0,22 tonne PAO (4,0 TM) a été émis pour 2013.

Tableau 1. Consommation de HCFC-22 au Cap-Vert (selon Article 7 pour 2007-2012, estimée pour 2013)

HCFC-22	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013*	Valeur de référence
Tonnes métriques	3,8	4,1	32,3	4,7	5,13	4,20	4,00	20,0
Tonnes PAO	0,2	0,2	1,8	0,3	0,28	0,23	0,22	1,1

(*) Quantité estimée pour le quota total en 2013.

Aspects technologiques

9. Invité à fournir des informations supplémentaires sur les frigorigènes à base d'hydrocarbures, le PNUE a expliqué qu'il n'y a pas de rapports disponibles sur l'utilisation actuelle des frigorigènes à base d'hydrocarbures et qu'il n'existe aucune réglementation ni norme sur leur utilisation dans le pays. Les cours de formation dispensés aux techniciens comprennent toutefois l'utilisation sans danger des frigorigènes à base d'hydrocarbures, ceci en préparation de l'entretien de ce type d'équipements une fois qu'ils seront sur le marché. Le PNUE a indiqué que les frigorigènes de remplacement qui seront utilisés lors de la deuxième tranche dépendront de la disponibilité sur le marché des frigorigènes à faible potentiel de réchauffement de la planète et à efficacité énergétique élevée. La situation devrait devenir plus claire à la fin de la deuxième tranche.

10. En réponse à la question du Secrétariat sur le rôle des associations de réfrigération, le PNUE a expliqué que, en qualité de membre du Comité national de l'ozone, l'Association des techniciens et ingénieurs frigoristes participe activement à la mise en œuvre du PGEH. Elle contribue à la mise en œuvre du PGEH en participant à l'élaboration des politiques et des stratégies, au renforcement de la sensibilisation au sein de ses membres, et en aidant l'UNO dans la collecte des données et la coordination d'un programme de formation. Ladite association participe également au suivi du projet.

Conclusion

11. Le Secrétariat a noté que la consommation de HCFC-22 demeure assez stable depuis 2009, et qu'il existe un système d'autorisation et de quotas opérationnel qui permettra les réductions de consommation en accord avec le calendrier d'élimination du Protocole de Montréal. Les activités du secteur de l'entretien ont été développées avec la participation des principales parties prenantes. Comme le PNUE l'a indiqué, le gouvernement examine l'intégration des questions liées aux HCFC dans les programmes de formation des agents des douanes nationaux, le renforcement de la collaboration avec les écoles de formation professionnelle de la réfrigération et avec les grands ateliers d'entretien afin de permettre la formation continue des techniciens et le contrôle des SAO, ce qui assurera la durabilité à long terme des activités proposées dans la phase I du PGEH.

RECOMMANDATION

12. Le Secrétariat du Fonds recommande que le Comité exécutif prenne note du rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) au Cap-Vert, et recommande également l'approbation globale de la deuxième tranche de la phase I du PGEH pour ce pays, ainsi que du plan correspondant de mise en œuvre de la tranche 2013 – 2016, avec les coûts d'appui connexes, au niveau de financement indiqué dans le tableau ci-dessous :

	Titre du projet	Financement du projet (\$US)	Coût d'appui (\$US)	Agence d'exécution
(a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, deuxième tranche)	35 000	4 550	PNUE
